



NOUVEL OUVRAGE PLACE DE L'AMITIÉ DEVANT LA BOULANGERIE

Un peu de changement dans notre centre bourg !

Notre Manneken Pis étant un peu vieillissant, nous l'avons retiré afin de lui refaire une beauté.

Il sera remplacé dans un autre endroit ultérieurement.

Notre nouvelle sculpture contemporaine, représentant un cep de vigne surmonté d'une grappe de raisin, a été réalisée par Jean-François MAUBERT, artiste créateur sculpteur originaire de Chémery.



L'entretien de notre commune en page 2



Plan canicule en page 12
N'oubliez pas de vous inscrire sur le registre



Les obligations en trottinette en page 24

L'ENTRETIEN DE NOTRE COMMUNE

Après le soleil, un peu de pluie, un temps idéal pour la végétation et l'herbe !

Comme vous le savez les produits phytosanitaires ne sont plus autorisés même pour le cimetière.

Ne soyez pas surpris, ce n'est pas par manque de respect pour nos défunts ou négligence, mais parfois nous sommes dépassés par le temps. Nous vous demandons un peu d'indulgence.

Sur les trottoirs, dans les parterres, l'herbe qu'il faut arracher, pousse très vite, sans compter les tontes, l'arrosage des fleurs, l'entretien des bâtiments, les travaux de voirie et j'en passe ...

Pour le fauchage des bords de route, il est fait 2 fois par an et l'entretien des fossés 1 fois.

Un fauchage raisonné est effectué à 12 cm de haut pour favoriser la biodiversité (faune et flore) et limiter la progression des espèces invasives.



L'herbe nous envahit, c'est vrai mais la nature reprend ses droits, les papillons reviennent, les fleurs de pissenlits, coquelicots ou bleuets refleurissent. Quel bonheur pour les yeux !

Sachez que nous essayons de maintenir la commune propre malgré toutes les contraintes et incivilités.

Nous remercions les employés communaux pour leur travail accompli tout au long de l'année.

Bonnes vacances à tous
Anne-Marie THÉVENET



ATTENTION AUX BRUITS DE VOISINAGE !!!

Suite à des plaintes d'administrés, nous vous rappelons la réglementation en vigueur :

Article 4 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 28 MARS 2023

Date de convocation : 21 mars 2023

Procuration : Jean-Marc POMMÉ a donné procuration à Yannick TROTIGNON

Présents : Anne-Marie THÉVENET, Yannick TROTIGNON, Annie LEVEAUX, Corine DAVAU, Vincent GOUMIN, Patricia CONARD, Kathia CHABAUD, Claire-Anne BETHULEAU, Yves GUYAU, Philippe PEZÉ, Alain ANGIER, Stéphane LECLERC, Sébastien PICOTIN

Secrétaire de séance : Corine DAVAU

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

La séance est ouverte à 20h00.

Absent excusé : Jean-Marc POMMÉ

Vote des subventions aux associations et autres organismes.

Nom de l'association	Montant 2022	Montant souhaité 2023	Montant proposé par AMT
AIKIDO	200 €	200 €	200 €
Amicale sapeurs-pompier	0 €	0 €	50 €
Amis de la Maison d'Odette	1 500 €	1 500 €	1 500 €
La Solognote Chémery Billy (Carpe rennoise)	200 €	200€	200 €
Cheminton	500 €	50 €	50 €
Comité de jumelage	50 €	50 €	50 €
Comité des fêtes	2 000 €	1 000 €	1 000 €
Confrérie Saint Vincent	50 €	1 700	1 700 €
Ecole en fête	1 000 €	1 402.25 €	1 450 €
Forme à Chémery	2 000 €	150 €	150 €
Loisirs Déco Jardinage	50 €	50 €	50 €
Société musicale	600 €	600 €	600 €
UNRPA – ensemble et solidaires	1 500 €	1 500 €	1 500 €
USCMR (football)	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Les amis du château	1 000 €	1 300 €	1 000 €
Associations diverses	–	–	–
CHATILLON AEROMODEL 41	–	500 €	300 €
CAMPUS DES METIERS ET DE L'ARTISANAT JOUE LES TOURS (1 élève)	80,00 €	80 €	80 €
Fédération Nationale des Déportés Internés Résistants et Patriotes	100 €	– €	100 €

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 28 MARS 2023 (suite)

Nom de l'association	Montant 2022	Montant souhaité 2023	Montant proposé par AMT
Lycée enseignement professionnel de Boissay (2 élèves)	160 €	– €	160 €
Etincelles Contres	150 €	150 €	150 €
GRAHS (groupe de recherches archéologiques et historiques de Sologne)	/	100 €	0 €
FNACA (anciens combattants Afrique du Nord)	100 €	100 €	100 €
Prévention routière	150 €	250 €	150 €
Association des secrétaires de mairie - impression annuaire des maires	30	30 €	30 €
ADMR	/	382 €	0,00 €
Fédération des aveugles et amblyopes Val de Loire	/	1 000 €	0,00 €
Foyer Laïque de St Aignan	/	€	0,00 €
Croix rouge Blois	100 €	€	100 €
Souvenir français	100 €	100 €	100 €
Vélo Club Controis	/	2 371 €	2371 €
Séjours linguistiques et sportifs	2 000 €	1 000 €	1 000 €

TOTAL :

15.141 €

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vote des taux d'imposition.

A compter de 2023, le pouvoir de vote de taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) est rétabli pour les communes.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'augmenter ces taux de 0,4% selon :

- Taxe Foncière Bâtie (TFB) : 48,84 %
- Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) : 34,38 %
- Taxe d'Habitation (TH) : 14,56 %

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Vote des comptes de gestion 2022 et des comptes administratifs 2022.

Madame le Maire présente les comptes de gestion 2022. Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2022

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Madame le Maire présente les comptes administratifs 2022, identiques aux comptes de gestion 2022.

Madame le Maire quitte la salle, M. TROTIGNON, 1^{er} adjoint, prend la présidence.

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs 2022.

Votants : 13

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Vote des budgets primitifs 2023.

Madame le Maire présente le budget primitif 2023 de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2023.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Madame LEVEAUX présente le budget primitif 2023 de la MAFFPA et informe que pour subvenir à l'augmentation des charges, il faudrait mettre en place une hausse des tarifs aux résidents. A réfléchir.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2023.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 28 MARS 2023 (suite)

Madame le Maire présente le budget primitif 2023 du lotissement de Beaumont.

Ce budget sera clôturé dans l'année.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2023.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Madame le Maire présente le budget primitif 2023 du lotissement la Plante – les Trodoux.

Ce budget sera clôturé dans l'année.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2023.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Madame le Maire présente le budget primitif 2023 du lotissement du Rossignol.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2023.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Madame le Maire présente le budget primitif 2023 des locaux commerciaux.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2023.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Clôture du budget annexe lotissement « La Plante – les Trodoux ».

L'opération de ce lotissement étant terminée, il y a lieu de délibérer pour clôturer le budget.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Demande de subventions pour les travaux de restructuration des infrastructures sportives.

Madame le Maire propose de solliciter, en plus de la DETR, le fonds de concours de la Communauté de Communes Val-de-Cher Controis, le district du football, et une aide du sénateur M. Janssens pour financer ce projet.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Désignation d'un nouveau délégué des agents au CNAS et au COS.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal désigne Sarah LAMBERIOUX déléguée des agents au CNAS et au COS.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Proposition d'accéder au label « Village Prudent » créé par l'association Prévention Routière.

Ce label s'adresse aux communes qui s'engagent pour la prévention et la sécurité routière, avec le parrainage de l'Association des Maires de France. L'adhésion est de 70 €.

Après délibération, le Conseil Municipal ne souhaite pas adhérer.

Proposition d'adhérer au C.A.U.E.

Le C.A.U.E accompagne les collectivités dans leurs projets d'aménagement, de construction et dans leurs stratégies de dynamisation territoriale.

L'adhésion pour 2023 est de 196,60 €.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte l'adhésion.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

INFORMATIONS DIVERSES :

- M. COULON souhaite acquérir un terrain pour déposer ses gravats. La commune dispose de la parcelle ZH 115 (23572 m²) qui lui conviendrait.

- Madame le Maire présente le Fonds Vert qui permet de financer certains projets. L'AMF propose une réunion d'information le 3 avril 2023.

- CMSR (football) : démission du président.

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 2 MAI 2023

Présents : Anne-Marie THÉVENET, Yannick TROTIGNON, Annie LEVEAUX, Vincent GOUMIN, Patricia CONARD, Claire-Anne BETHULEAU, Yves GUYAU, Philippe PEZÉ, Alain ANGIER, Stéphane LECLERC, Sébastien PICOTIN, Jean-Marc POMMÉ

Absentes excusées : Corine DAVAU, Kathia CHABAUD

Procuration : Corine DAVAU a donné procuration à Anne-Marie THEVENET

Choix de l'organisme bancaire pour prêts de 130.000 € et 150.000 €.

Ces 2 emprunts ont été inscrits au budget : 130.000 € au budget de la commune pour financer l'achat de la maison Rue de Saint-Aignan et 150.000 € au budget du lotissement du Rossignol pour financer les travaux de viabilisation.

Plusieurs organismes ont été consultés : Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne.

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 2 MAI 2023 (suite)

Après discussion, le Conseil Municipal choisit :

- le Crédit Agricole pour le prêt de 130.000 €, sur une durée de 15 ans, à échéances constantes, trimestrielles, au taux de 3,82%,
- le Crédit Agricole pour le prêt de 150.000 €, sur une durée de 5 ans, à échéances constantes, trimestrielles, au taux de 3,80%.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Tarifs de la MAFPA et participation à l'appel malade au 1er juin 2023.

Madame Annie LEVEAUX, responsable de la Maison d'Odette, vu le déficit, propose de délibérer sur une hausse des tarifs des hébergements de la MAFPA au 1er juin 2023 et d'entériner une participation à l'appel malade de 7,75 €/mois, suite au changement de prestataire.

Elle propose une hausse de 8,34%, selon :

loyer T1 : de 1361 € à 1474 € et loyer T1bis : 1438 € à 1551 €, et une participation à dom@dom de 7,75 €/mois.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Financement d'une partie du permis C d'un sapeur-pompier volontaire du centre de Chémery.

Le SDIS finance la moitié. Le chef de centre sollicite la commune pour financer les 50% restant, soit 675 €. Madame le Maire soumet la demande aux conseillers municipaux.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024.

La commune devra appliquer au 1er janvier 2024 le référentiel M57 en remplacement de la nomenclature M14. Madame le Maire demande au conseil municipal d'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et d'adopter la M57 au 1er janvier 2024 et de l'autoriser à signer toutes pièces nécessaires.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Remise gracieuse de la TVA des loyers du 17, résidence de l'Erable de septembre 2022 à janvier 2023.

Par délibération du 30 janvier 2023, le Conseil Municipal avait accordé une remise de TVA (120 €/mois) aux kinésithérapeutes pour les loyers de septembre 2022 à janvier 2023. A compter de février 2023, les loyers appliqués sont de 600 €.

Suite au rejet par les service de gestion comptable de cette délibération et des titres de réduction pour le motif qu'on ne peut pas appliquer de rétroactivité, il y a lieu de prendre une nouvelle délibération accordant une remise gracieuse.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Tirage au sort du jury criminel 2024.

260 jurés doivent figurer sur la liste annuelle du jury d'assises 2024 du département. Il y a un juré parmi les électeurs de la commune de Chémery. Selon l'article 261 du code de procédure pénale, un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral doit être tiré au sort. 3 noms doivent donc être tirés au sort pour établir la liste préparatoire des jurés d'assises 2024 :

Mme GOUSSEAU Gisèle - M. BOUQUET Jocelyn - M. BIHOREAU Dominique

Régularisation alignement parcelles AC 236 et 242 – Rue de la Mornière.

Suite au bornage du terrain, pour régulariser l'alignement, les propriétaires des parcelles doivent rétrocéder une parcelle d'alignement à la commune selon le plan joint.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Madame le Maire propose de faire bénéficier certains agents d'un avancement de grade, à l'ancienneté. Pour cela, il faut créer de nouveaux postes et supprimer les postes occupés actuellement par ces agents.

Personnel communal : création d'un poste de brigadier-chef principal au 1er juin 2023, 32/35ème, dans le cadre d'un avancement de grade à l'ancienneté, et suppression du poste actuel.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Personnel communal : création d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe au 1er juin 2023, 35/35ème, dans le cadre d'un avancement de grade à l'ancienneté, et suppression du poste actuel.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Personnel MAFPA : création de 3 postes d'adjoint technique principal 2ème classe au 1er juin 2023, 35/35ème, dans le cadre d'avancements de grade à l'ancienneté, et suppression des 3 postes actuels.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Personnel MAFPA : création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe au 1er juin 2023, 35/35ème, dans le cadre d'un avancement de grade à l'ancienneté, et suppression du poste actuel,

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Personnel communal : création de 3 postes d'adjoints techniques saisonniers pour la période estivale.

Pour pallier au besoin saisonnier au service technique et à la MAFPA, il y a lieu de créer les postes d'adjoints techniques territoriaux (cat. C), 1er échelon, pour la période juillet-août 2023.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 2 MAI 2023 (suite)

Sortie des séniors : détermination de la participation financière.

La sortie cette année est une journée en Anjou à Doué la Fontaine, le jeudi 15 juin. Madame le Maire propose d'appliquer les mêmes participations que l'année dernière, selon :

15 € pour les 65 ans et plus, 145 € pour les moins de 65 ans et les gens hors commune.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Informations diverses:

- Une réunion de conseil municipal doit se tenir obligatoirement le vendredi 9 juin 2023 pour désigner les électeurs pour les sénatoriales.

- 2 locataires vont quitter leur logement.

- Travaux en retard dû aux artisans qui n'interviennent pas malgré les relances.

- jeudi 3 août 2023 : concert gratuit organisé par le Conseil Départemental, dans le cadre des Estivales (Clem Chouteau). La buvette peut être tenue par une association de la commune.

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 9 JUIN 2023

Date de convocation : 02 juin 2023

Présents : Anne-Marie THÉVENET, Yannick TROTIGNON, Annie LEVEAUX, Vincent GOUMIN, Corine DAVAU, Patricia CONARD, Claire-Anne BETHULEAU, Yves GUYAU, Philippe PEZÉ, Stéphane LECLERC, Sébastien PICOTIN, Kathia CHABAUD

Absents : Jean-Marc POMMÉ, excusé, Alain ANGIER

Procuration : Jean-Marc POMMÉ a donné procuration à M. Yannick TROTIGNON

Secrétaire de séance : Patricia CONARD

Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 13

Désignation des délégués suppléants et titulaires pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

Madame le Maire rappelle qu'il y a lieu de désigner 3 délégués et 3 suppléants pour élire les sénateurs le 24 septembre 2023.

Sont candidats en tant que délégués : Anne-Marie THEVENET, Yannick TROTIGNON, Sébastien PICOTIN.

Sont élus délégués, au scrutin secret majoritaire, au 1er tour :

- Anne-Marie THEVENET : 13 voix
- Yannick TROTIGNON : 13 voix
- Sébastien PICOTIN : 13 voix

Sont candidats en tant que suppléants : Patricia CONARD, Corine DAVAU, Stéphane LECLERC.

Sont élus suppléants, au scrutin secret majoritaire, au 1er tour :

- Patricia CONARD : 13 voix
- Corine DAVAU : 13 voix
- Stéphane LECLERC : 13 voix

Présentation de son projet photovoltaïque par l'entreprise KRONO SOLAR.

C'est un projet agrovoltaïque, c'est-à-dire un projet photovoltaïque au sol sur une grande surface (30ha), qui compte 4 à 6 ans de développement. C'est très réglementé car on doit associer politique énergétique et politique agricole.

Pour la commune, il y a des retombées fiscales intéressantes.

La 1ère étape : étude environnementale : faune et flore

La 2ème étape : dépôt permis de construire et enquête publique

Travaux de rénovation énergétique des bâtiments : demandes de subventions.

Afin de financer ces travaux (menuiseries écoles et éclairage de divers bâtiments communaux), il y a lieu de solliciter le Fonds Vert auprès de la Préfecture, la Communauté de Communes Val de Cher Controis et le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Parcours de Santé : demandes de subventions.

En complément de la participation de Storengy (convention de partenariat), il y a lieu de solliciter la Communauté de Communes Val de Cher Controis.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Facturation à CERYCOM des frais d'installation du nouveau standard de la MAFPA

Il s'agit d'un geste commercial au bénéfice de la commune. Le Conseil Municipal doit autoriser madame le Maire à facturer à CERYCOM les frais d'installation que la collectivité a payé pour l'installation du nouveau standard de la MAFPA, pour un montant de 165,58 € HT, soit 198,70 € TTC.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 9 JUIN 2023 (suite)

Décisions modificatives budgétaires.

Il y a lieu de corriger le budget annexe du lotissement du Rossignol en prenant des décisions modificatives budgétaires (erreurs d'imputation et de virement entre sections), sur le budget du lotissement du Rossignol et sur le budget principal de la commune.

- Budget annexe du lotissement du Rossignol :

Section de fonctionnement :

Du compte 042-796 (transfert de charges financières) (RF) : - 416 €

Au compte 043-796 (transfert de charges financières) (RF) : + 416 €

Du compte 77-775 (produits de cession) (RF) : - 1545,59 €

Au compte 77-774 (subv° d'équilibre budget principal au budget annexe) (RF) : + 1545,59 €

Du compte 023 (virement à la section d'investissement) (DF) : - 1545,59 €

Au compte 011-605 (matériels – travaux) (DF) : + 1545,59 €

Section d'investissement :

Du compte 021 (virement de la section de fonctionnement)(RI) : - 1545,59 €

Au compte 16-168741 (avance de la commune) (RI) : +1545,59 €

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- Budget principal de la commune :

Section de fonctionnement :

Du compte 022 (dépenses imprévues) (DF) : - 1545,59 €

Au compte 67-6748 (subv° au budget annexe) (DF) : +1545,59 €

Section d'investissement :

Du compte 20-2051 (concessions et droits similaires) (DI) : - 1545,59 €

Au compte 27-27638 (avance au budget annexe) (DI) : + 1545,59 €

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



BONNE RETRAITE LAURENCE

Vendredi 7 avril 2023, l'ensemble des élus, les anciens maires de la commune, les agents communaux ainsi que ceux partis à la retraite, se sont tous réunis autour de Laurence GOUGUET, accompagnée de sa famille, pour fêter dignement son départ à la retraite.

Laurence est arrivée en mairie le 1^{er} octobre 1987 en tant que secrétaire de mairie pour le remplacement de Paul COMPAIN. Elle restera au poste jusqu'au 31 mars 2023.

Elle va connaître 6 élections municipales, 6 maires différents. A chaque fois, elle s'adaptera avec professionnalisme aux nouveaux conseillers mis en place.

Elle participera à de nombreux projets sur la commune, entre autres, l'extension de la mairie, l'aménagement de la salle Bernard Paumier, l'extension et l'aménagement de l'école et la bibliothèque, la construction de l'Espace Beaumont et du gymnase, la rénovation du centre bourg et l'installation des commerces, ...

D'une grande polyvalence, elle a collaboré à l'ensemble des projets structurant de notre municipalité (délibérations, SIVOS, SIAEP, MAFPA, ...).

Anne-Marie THÉVENET, Maire de Chémery, la remercie pour son travail accompli et son sens aigu de la fonction publique, et lui remet la médaille de Chémery.



VIDE GRENIER DU COMITÉ DES FÊTES

Le vide grenier du Comité des Fêtes a attiré 105 exposants pour 872 mètres de déballage. C'est 100m de plus qu'en 2022 !

Suite à une semaine pour le moins humide, le dimanche fut tout simplement magnifique !

Les visiteurs, très nombreux, sont venus profiter de ce premier beau dimanche annonçant le printemps. Il fallait voir dans l'après-midi comment le soleil avait coloré les visages et les bras des exposants !

Nombreux sont ceux qui sont venus aussi pour profiter de la restauration : saucisses, merguez, andouillettes, faux-filets accompagnés de 150 kg de frites fraîches ! et tout est parti !!!

Je ne parlerai même pas du succès des buvettes et de la bière pression qui y coulait à flots...

Félicitations à tous les membres du Comité qui ont œuvré depuis le vendredi pour tout installer et que tout soit fin prêt pour attaquer dès 5h30 dimanche matin une longue et dure journée, chacun à son poste !



ATELIER BÉBÉS LECTEURS

C'est avec un grand plaisir que les enfants de 0 à 3 ans ont assisté à l'atelier bébé lecteur qui se déroulait à la salle des fêtes de Chémery le vendredi 12 mai.

Merci à la médiathèque de Selles-sur-Cher et à la bibliothèque de Chémery pour cette collaboration.

Merci aux parents et aux assistantes maternelles pour leur présence.



SORTIE POMPIERS DU RPE DE SELLES SUR CHER

Pour la deuxième année consécutive, les assistantes maternelles et les enfants se sont retrouvés à la caserne de Chémery le vendredi 9 juin dernier.



Un grand merci à Alexandra, Delphine et Gwenaël pour leur disponibilité.

Cette sortie a fait le bonheur des petits et des grands !!

LES SCOLAIRES AU BORD DE L'EAU

Le 9 juin, les élèves de deux classes de l'école Jean ZAY ont participé à l'étang de Chémery à une journée organisée par l'AAPPMA* Billy-Chémery « La Solognote » en concertation avec la Fédération départementale de pêche 41.

L'activité proposée aux élèves s'est déroulée selon deux séquences, l'une consacrée à la découverte du milieu aquatique et l'autre dédiée à une initiation à la pêche avec les bénévoles de La Solognote.

La partie concernant le milieu aquatique, conduite par un animateur diplômé de la Fédération 41, avait clairement une visée éducative. En effet, l'objectif était de faire prendre conscience aux apprentis pêcheurs qu'ils agissaient dans un milieu vivant dont la faune (poissons et « petites bêtes ») et la flore (algues diverses) méritaient toute leur attention. Pour la pêche, mais pas seulement, il est nécessaire de disposer d'écosystèmes aquatiques de qualité et chacun à sa place doit contribuer à les préserver voire les améliorer.

Le second temps de la journée, plus ludique, fut l'initiation à la pêche. Certains, garçons ou filles, étaient déjà de vrais petits pêcheurs, mettant eux-mêmes leurs appâts sur les hameçons, aptes à déceler la moindre touche et bienveillants à l'égard de leurs camarades pour leur prodiguer quelques conseils. Tous ont montré de l'intérêt à l'action de pêche, à écouter les recommandations des membres de « La Solognote », cette belle unanimité s'est toutefois fracturée lorsque le poisson tardait à s'intéresser aux appâts de tel ou telle, certains ont alors manifesté un peu d'impatience..... avant d'admettre qu'à la pêche, il faut être patient et qu'au final c'est le poisson qui décide.

Sans forfanterie, nous pouvons affirmer que cette journée fut réussie pour les enseignantes, l'éducateur et les membres de la Solognote, pour les élèves.....le mieux est de leur demander directement mais leurs visages étaient barrés de larges sourires lors de leur retour vers l'école.

* Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique



CONCOURS DE PÊCHE À L'ÉTANG COMMUNAL

L'activité de "La Solognote" était concentrée en ce début juin sur la commune de Chémery. En effet dimanche 11 matin a eu lieu un concours de pêche familial au cours duquel une dizaine d'équipes de deux pêcheurs se sont mesurées.

L'an passé cette compétition traditionnelle avait dû être annulée faute d'un niveau d'eau suffisant dans le plan d'eau, cette année, une communication amont sans doute insuffisante, la tenue simultanée de nombreux événements festifs dans les communes voisines (marchés, brocantes..) expliquent-ils la faible participation à l'édition 2023 ?

En tout état de cause, ce concours pour lequel le classement est moins important que la qualité du temps passé ensemble a constitué un excellent moment de convivialité. Après la remise des lots aux vaillants concurrents, ce sont une trentaine de convives qui ont pris part au déjeuner clôturant ce rendez-vous.

En se quittant les participants se sont promis de revenir l'an prochain avec l'espéraient-ils plus de concurrents.

Charles DE DONKER, Président



AGENCE POSTALE

Fermetures :

- Juillet : samedis 15 et 29
- Août : Lundi 14 et samedi 26



MAIRIE

Fermetures :

- Juillet : samedi 15
- Août : samedi 12 et lundi 14

BIBLIOTHÈQUE

Fermetures :

- Du 6 juillet au 2 août inclus
- Du 7 au 25 août : le matin, ouvert les lundis et mercredis après-midi de 14h à 17h.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS

Dates des dernières décisions de conseil :

- 5 juin 2023

Les résolutions de conseil communautaire sont disponibles

- Sur le site internet : <https://www.val2c.fr/lintercommunalite/decisions-du-conseil/>
- À consulter en mairie

SARL DUBREUIL AUTOMOBILES



15 rue nationale – 41700 CHÉMERY
Tel : 02 54 71 80 06

Votre Agence vous informe !

Chers clients,

Notre agence sera fermée pour congés annuels :

Du 14 juillet au 30 juillet 2023

En cas de panne, vous pouvez également contacter

Renault assistance au 0.810.05.15.15

Nous aurons le plaisir de vous retrouver dès le 31 juillet 2023

CHÉM'INFOS N°12 Octobre à décembre 2023

Pour la bonne organisation de l'édition du bulletin municipal, nous vous rappelons que vous devez nous envoyer les articles à insérer dans le prochain bulletin **pour le 31 août 2023**, date butoir, pour une parution à partir du 2 octobre 2023.

Après cette date, les articles ne seront pas publiés.

US CMSR 2023-2024

Nous recrutons :

- Coachs
- Joueurs seniors Division Départementale
- Joueuses à partir de 16 ans - Foot à 8 Division Départementale - Débutantes bienvenues
- Arbitres
- Dirigeants
- Bénévoles
- Sponsors

CONTACTS
Armand LEMAIRE : 0637529975
Julien BAZIN : 0630985840
Greg TURUMEL : 0769245166

Union Sportive CMSR

CANICULE FORTE CHALEUR, ADOPTEZ LES BONS REFLEXES

Il est rappelé aux personnes âgées de 65 ans et plus, et aux personnes handicapées, qu'elles peuvent se faire inscrire sur le registre ouvert à la mairie pour recenser les personnes sensibles en période de forte chaleur.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi – mardi – jeudi – vendredi de 8h30 à 12h30

Mercredi de 9h à 12h30

Samedi de 8h30 à 12h



ATTENTION CANICULE



Buvez de l'eau et restez au frais



Évitez l'alcool



Mangez en quantité suffisante



Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit



Mouillez-vous le corps



Donnez et prenez des nouvelles de vos proches



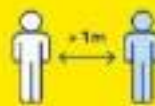
Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19



Lavez-vous les mains régulièrement



Portez un masque



Respectez une distance d'un mètre

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr



Contexte et gestion de la sécheresse en France

L'eau est une ressource indispensable pour notre santé, nos écosystèmes et notre économie. Elle est essentielle pour de nombreux usages : consommation d'eau potable, usages agricoles, industriels ou encore énergie. C'est aussi une ressource en tension, premier marqueur du changement climatique.

Alors que l'année 2022 a été marquée par une sécheresse prolongée, les perspectives pour 2023 sont suivies avec attention. Un plan d'action pour une gestion concertée et résiliente de l'eau a été présenté par le président de la République le 30 mars dernier.

Les niveaux de restriction

VIGILANCE

Incitation des particuliers et des professionnels à économiser l'eau (niveau de sensibilisation, pas de restriction).

ALERTE

Réduction de tous les prélèvements en eau et interdiction des activités impactant les milieux aquatiques. Restrictions d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines, de lavage de véhicules et d'irrigation de cultures.

ALERTE RENFORCÉE

Réduction de tous les prélèvements en eau et interdiction des activités impactant les milieux aquatiques. Restrictions renforcées d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines, de lavage de véhicules et d'irrigation de cultures.

CRISE

Ce niveau est déclenché pour préserver les usages prioritaires. Interdiction des prélèvements en eau pour l'agriculture (totalement ou partiellement), pour de nombreux usages domestiques et pour les espèces publiques.

L'ensemble de ces arrêtés est disponible auprès des services du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.



État des lieux de la ressource au printemps 2023

Après une période de recharge courte et peu intense durant l'automne et l'hiver 2022-2023, les précipitations de mars et d'avril ont engendré des épisodes de recharge des nappes, les pluies, dans la moitié nord du pays, ont surtout amélioré l'humidité des sols, réduisant les besoins d'irrigation de l'agriculture. La situation s'améliore considérablement sur les nappes du Massif armoricain,

du littoral de la Manche et du Grand-Est. Ailleurs, les pluies ont eu peu d'impact sur les tendances et l'état des nappes.

La situation demeure peu satisfaisante sur une grande partie du pays : 68% des niveaux des nappes restent sous les normales mensuelles en avril (75% en mars 2023) avec de nombreux secteurs affichant des niveaux bas à très bas.



Le guide national sur la sécheresse, socle commun des mesures de restriction

Au niveau national, le [décret du 23 juin 2021](#) a donné un nouveau cadre au dispositif de gestion de la sécheresse en France, notamment pour l'anticipation et l'harmonisation des mesures de restriction des usages de l'eau.

Le [guide national sur la sécheresse révisé en 2023](#) vise à assurer le respect des équilibres naturels, des usages prioritaires de santé, sécurité civile et d'approvisionnement en eau potable tout en conciliant les usages sur les territoires.

Il vient notamment préciser les modalités de concertation et de gouvernance au niveau local en matière de gestion de la sécheresse, les conditions de déclenchement des mesures de restriction ainsi que le contenu des mesures minimales à prendre en fonction du niveau de restriction.

10 MESURES DE RESTRICTION DU GUIDE 2023

Des mesures qui visent à clarifier et renforcer les mesures de restrictions minimales



NETTOYAGE DES FAÇADES, TOITURES, TROTTOIRS ET AUTRES SURFACES IMPERMÉABILISÉES

→ Aux niveaux alerte, alerte renforcée et crise : interdit sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel.



LAVAGE DES VÉHICULES CHEZ SOI ET CHEZ UN PROFESSIONNEL

→ Au niveau alerte : interdit chez les particuliers.

EN STATION DE LAVAGE

→ Aux niveaux alerte et alerte renforcée : autorisé seulement pour les pistes économes en eau ou équipées de systèmes de recyclage, ou portique programmé ECO sur ouverture partielle.

→ Au niveau crise : interdit.



REMPLEISSAGE ET VIDANGE DES PISCINES PRIVÉES

→ Aux niveaux alerte et alerte renforcée : seules les remises à niveau et les premiers remplissages sont autorisés.

→ Au niveau crise : le remplissage et la remise à niveau des piscines privées sont interdits.



PISCINES OUVERTES AU PUBLIC

→ Aux niveaux alerte renforcée et crise : le remplissage et la vidange sont interdits.



ARROSAGE DES GOLFS

→ Au niveau alerte : interdit de 8h à 20h.

Réduction des volumes de 15 à 30%.

→ Au niveau alerte renforcée : interdit, à l'exception des greens et départs - Réduction des volumes d'au moins 60%.

→ Au niveau crise : interdit, à l'exception des greens (réduction d'au moins 80% des volumes habituels).



ARROSAGE DES TERRAINS DE SPORT ET DES HIPPODROMES

→ Aux niveaux alerte et alerte renforcée : interdit entre 11h et 18h.

→ Au niveau crise : interdit (avec une exception possible pour les terrains à enjeu national ou international. La nouvelle version du guide vient préciser que l'application de cette exception devra prévoir un arrosage réduit de manière significative et interdit entre 9h et 20h).



ARROSAGE DES ESPACES ARBORÉS, PELOUSES, MASSIFS FLEURIS ET ESPACES VERTS

→ Au niveau alerte : interdit entre 11h et 18h.

→ Aux niveaux alerte renforcée et crise : interdiction totale (sauf pour les arbres et arbustes plantés récemment). Cette mesure s'applique aux collectivités, aux entreprises ainsi qu'aux particuliers.



REMPLEISSAGE DES PLANS D'EAU

→ Aux niveaux alerte, alerte renforcée et crise : interdit à l'exception d'une autorisation par le service de police de l'eau pour un usage commercial.



ARROSAGE DES JARDINS POTAGERS

→ Au niveau alerte : comme pour les espaces arborés, pelouses, massifs fleuris, espaces verts, interdit entre 11h et 18h.

→ Aux niveaux alerte renforcée et crise : interdit de 9h à 20h.



IRRIGATION DES CULTURES

→ Au niveau alerte : l'irrigation par aspersion est interdite entre 11h et 18h.

→ Au niveau alerte renforcée : l'irrigation par aspersion est interdite 9h et 20h.

→ Au niveau crise : interdite l'irrigation localisée et économe en eau (goutte-à-goutte notamment) est autorisée aux niveaux alerte et alerte renforcée et interdite au niveau crise.

Ouverture de la piscine municipale Camping le Gué



du 24 juin au
13 août 2023



TARIFS

ENFANT - 18 ANS : 1.50 €

ADULTE : 2.50 €

CARTE 10 ENTRÉES

ENFANT : 12 €

CARTE 10 ENTRÉES

ADULTE : 22 €

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi 14h à 19h

Mardi fermé

du mercredi au samedi

14h à 19h

Dimanche et jours fériés

14h à 18h

6, rue de Couddes
CHÉMERY



JEUDI
14 JUILLET
FÊTE NATIONALE **2023**

Rendez-vous 17h30
À la Mairie

Défilé

avec la participation de
la Musique et les Sapeurs
Pompiers

Allocution et dépôt de gerbe
Au Monument aux Morts

Festivités au stade

Vin d'Honneur

Animations

Musique - Jeux divers - Buvette

Repas Paëlla

12 € adulte
Plateau repas gratuit
pour les enfants
jusqu'à 10 ans

Réservation & Paiement
en mairie avant
le 2 juillet 2023

Retraite aux flambeaux
Feu d'Artifice musical
Bal



Cinéma plein air

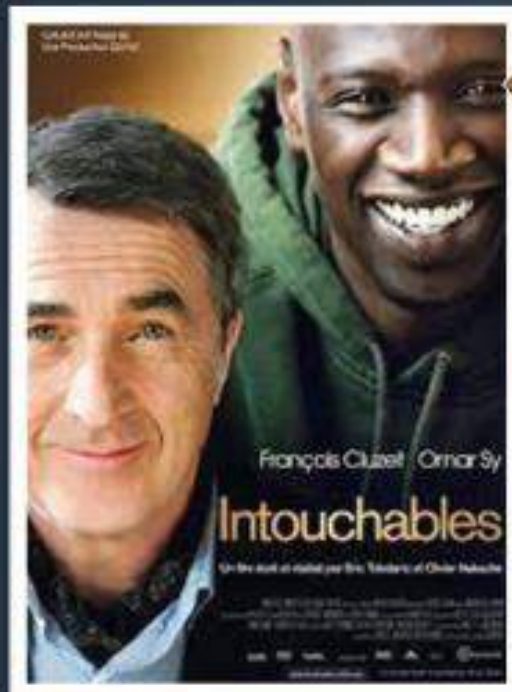


LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET SES COMMUNES VOUS INVITENT

CHÉMERY

Diffusion du film à la tombée de la nuit

**JEUDI
27/07
à partir de
19H30
Au
STADE**



Pensez à réserver
votre burger
au 06 59 17 05 47

Pour votre confort, pensez à apporter vos chaises, couvertures et gilets
Entrée gratuite

www.val2c.fr



VAL DE CHER
CONTROIS
territoire de progrès

Site le 20/07/2023. Communauté de Communes Val de Cher. Chémery (à partir de la manifestation de mercredi 26/07/2023). © 2023. Tous droits réservés. - Chémery - 41000 Val de Cher - 02 54 77 01 30



Les Estivales 41

La culture en plein air
Chémery au Stade



 GRATUIT



Clem Chouteau en concert

Le jeudi 3 août à 20h

(Repli à l'Espace Beaumont en cas d'intempéries)

*pour un été **vitaminé***

Plus d'infos sur departement41.fr



CLEM CHOUTEAU : une silhouette fine et élégante, une voix profonde qui infiltre l'âme et le cœur, Clem fait partie de ces artistes qui vous touchent.

Il tisse une toile musicale en équilibre entre la pop dansante et le planant, parfois mélancolique, souvent nerveuse, ses compositions racontent son parcours.

3^{eme} FORUM DES ASSOCIATIONS

SAMEDI 09 SEPT.

PLACE DE L EGLISE
CHEMERY

10h
17h

Restauration
et marché
sur place

Animations tout au long de la journée
Vin d'honneur offert par la municipalité

COMITÉ DE JUMELAGE

RANDONNÉE D'AUTOMNE Dimanche 17 septembre

Tous à vos baskets et rendez-vous au club des jeunes à partir de 7 heures pour des parcours de 10, 15 et 20km, ainsi qu'un « parcours familial » de 6km (sans ravitaillement intermédiaire) accessible aux poussettes, tricycles...

On compte sur vous !

MARCHÉ DE NOËL

Notez sur votre calendrier que le marché de Noël organisé par le Comité de Jumelage aura lieu à

l'Espace Beaumont les 2 et 3 décembre.

J'aurai l'occasion d'en dire davantage dans le prochain numéro de Chém'info.

COMITÉ DES FÊTES

Notez bien cette date et parlez-en autour de vous !

La randonnée pédestre du Comité des Fêtes aura lieu
le dimanche 15 octobre.

3 parcours : 10, 15 et 20km. Départ au stade à partir de 7 heures

Sardines grillées au ravitaillement !

Venez nombreux !





La forme à Chémery

Avec
Patricia et Martine



Salle Omnisports
Rue Clofais Paumier
41700 Chémery



Le Programme 2023/2024

Lundi : BABYGYM	Enfants (3/5 ans)	17h00 à 17h45
Lundi : GYM ENFANTS	(à partir de 6 ans)	17h45 à 18h45
Lundi : GYM DOUCE	Ados/Adultes/Séniors	18h45 à 19h45
Lundi : GYM TONIQUE	Ados/Adultes/Séniors	19h45 à 20h45
Mardi : TABATA/STEP	Ados / Adultes	20h00 à 21h00
Mercredi : ZUMBAA	Ados / Adultes	20h00 à 21h00
Jeudi : YOGA*	Adultes/Séniors	18h30 à 19h45
Vendredi : ZUMBAA	Enfants	17h00 à 18h00
Vendredi : GYM ENFANTS	(à partir de 6 ans)	18h00 à 19h00

Du Lundi 11 septembre 2023 au Vendredi 05 Juillet 2024
Hors vacances scolaires et jours fériés

* SOUS RESERVE DE 14 INSCRIPTIONS MINIMUM

HISTOIRE DE FAMILLE : Renée DANGÉ



Renée DANGÉ

Au Carroir des Montils à Chémery vivait une famille modeste, Proper et Léonie DANGÉ, un couple d'agriculteur.

Prosper était enfant de mère célibataire et élevé dans une fratrie de 9 enfants.

Le 15 août 1910, Léonie donne naissance à une fille Renée, Marie.

Renée rencontrera Théophile, Félicien MAZIÈRE, habitant Soings en Sologne. Ils auront une fille Nadège, Gillette MAZIÈRE le 3 janvier 1935.

Ils vont vivre à Touchebrault sur la commune de Soings chez les parents de l'époux.

Fin 1936, Prosper DANGÉ décède prématurément suite à une erreur médicale. Renée et sa famille décident de venir vivre au Carroir des Montils avec Léonie.

Ils vont travailler la terre sur Soings et Chémery, Théophile va commencer à agrandir le domaine. Malheureusement, il est appelé sous les drapeaux en 1939 pour servir la France lors de la 2^{ème} Guerre Mondiale. Il décèdera le 14 août 1940, prisonnier d'un camp Allemand.

Il obtiendra la mention « Mort pour la France », mention instituée afin d'honorer la mémoire des combattants.

Renée continue son labeur, épaulée d'un ouvrier.

Elle paye les dettes de son mari, continue les constructions de bâtiments en 1940, achète des terrains dans le bourg de la commune dont celui au 23 rue Nationale et y fait construire une maison en 1959.



Renée travaillant la terre

Pour remercier les bons et loyaux services de son ouvrier (il aura travaillé sur le domaine durant 40 ans), Renée le logera gratuitement au 23 rue Nationale.

Elle travaillera toute sa vie dans les champs, elle avait 7 hectares sur la commune de Soings et 7 hectares sur Chémery.

Elle soutiendra et subviendra aux besoins de sa fille Nadège.

En 1970, Renée décide de prendre sa retraite, elle viendra vivre dans le bourg et mettra sa maison au Carroir en location.

Le travail de sa vie sera reconnu par le Ministère de l'Agriculture et elle sera nommée Chevalier de l'Ordre du Mérite le 9 décembre 1971.

Renée s'investira aussi pour sa commune, elle sera secrétaire de la coopérative agricole de 1960 à 1970.

Elle sera aussi Présidente de l'UNRPA en 1970 sur plusieurs années.

Renée DANGÉ s'éteint le 7 décembre 1993.

Aujourd'hui, sa fille, Nadège MOREAU MAZIÈRE souhaite mettre à l'honneur cette femme, épouse et mère admirable.



Maison familiale au Carroir des Montils

AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR ÉVITER LES DÉPARTS DE FEU

9 feux de forêt sur 10 sont d'origine humaine et pourraient être évités en adoptant les bons réflexes :

- Vous êtes fumeur ? Le bon réflexe, c'est de jeter vos mégots dans un cendrier. En forêt, il est interdit de fumer.
- Vous organisez un barbecue ? Le bon réflexe, c'est d'être chez soi ou dans un espace aménagé pour cet usage, sur une terrasse, loin de l'herbe et des broussailles qui peuvent flamber.
- Vous bricolez en plein air ? Le bon réflexe, c'est de travailler loin des espaces sensibles, de les protéger des étincelles et d'avoir un extincteur à portée de main. Pensez également à entretenir et débroussailler votre jardin tout au long de l'année.
- Vous stockez du bois ou des bouteilles de gaz chez vous ? Le bon réflexe, c'est de les éloigner de votre habitation et de les stocker dans un abri fermé.

Le risque de départ de feu est encore plus important ces dernières semaines, alors que plusieurs départements sont en état de sécheresse.

En cas d'incendie, j'appelle le 18, le 112 ou le 114 (pour les personnes sourdes ou malentendantes) et je reste à l'abri dans une habitation.

Plus d'informations : www.feux-foret.gouv.fr



Chaque geste compte

9 feux sur 10 sont d'origine humaine.

Ayons les bons réflexes :

un barbecue s'allume loin de toute végétation.

feux-foret.gouv.fr



FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX...



Organiser les barbecues **loin de la végétation** qui peut s'enflammer



Jeter ses mégots **dans un cendrier** et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture



Réaliser ses travaux **loin de la végétation** et **prévoir un extincteur à portée de main**



Stocker les matériaux et produits inflammables (bois, bouteilles de gaz) **dans un abri fermé, éloigné de l'habitation**

... ET SE PROTÉGER DES FEUX



Donner l'alerte en **appelant le 112, le 18 ou le 114** (personnes malentendantes) et tenter de localiser le feu avec précision



S'abriter dans un bâtiment. **La voiture n'est pas un endroit sûr** car facilement inflammable



Rester informé de la situation et écouter les consignes des secours et/ou de la mairie

Chaque geste compte
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

feux-foret.gouv.fr

À TROTTINETTE TOUT SAVOIR AVANT DE PRENDRE LA ROUTE



Plébiscité par 2,5 millions de Français, l'usage de la trottinette est soumis à un certain nombre de règles qui doivent être connues.

En déclinaison du plan national pour mieux réguler les trottinettes électriques, présenté par Clément Beaune, ministre délégué, chargé des Transports, le 29 mars 2023, la Sécurité routière lance une campagne dédiée à ce sujet.

À travers une vidéo animée (<https://www.youtube.com/watch?v=Dqf8AMhWGD0>), la Sécurité routière informe sur toutes les règles de conduite spécifiques aux trottinettes et donne des conseils.

LES OBLIGATIONS À RESPECTER POUR ROULER À TROTTINETTE

- La trottinette électrique (achetée ou louée) étant un véhicule terrestre à moteur, **chaque usager doit être couvert par une assurance spécifique**, comme pour une voiture ou une moto. Contrairement aux vélos, les assurances responsabilité civile classiques ne couvrent pas les accidents de trottinettes électriques. En cas de location, vérifier que le loueur la propose dans son offre.
- **La trottinette électrique doit être équipée :**
 - de freins
 - de lumières à l'avant et à l'arrière
 - de catadioptrés à l'arrière et sur les côtés
 - d'une sonnette
- **La nuit** ou quand la visibilité est réduite, il est **obligatoire de porter des accessoires réfléchissants**.
- **Si les autorités locales ont permis la circulation des trottinettes hors agglomération, il faut obligatoirement y circuler avec un casque, des équipements rétro réfléchissants et les feux allumés.**

QUELLES SONT LES RÈGLES DE CIRCULATION ?

- Aujourd'hui, il faut avoir **12 ans pour conduire une trottinette électrique, il faudra avoir 14 ans bientôt** (décret à paraître).
- Il est **interdit de monter à plusieurs dessus et de transporter des marchandises**.
- Il est **interdit :**
 - **d'utiliser des écouteurs** sur la trottinette pour rester vigilant à la circulation.
 - de **tenir son smartphone à la main en conduisant sa trottinette**
 - de **rouler sur le trottoir**
 - de **rouler sur les voies express et autoroutes**.
- Il est **possible d'emprunter les double-sens cyclables, et obligatoire d'emprunter les pistes cyclables lorsqu'il y en a**.
- **Comme tous les autres usagers, respecter le Code de la route**, laisser les piétons traverser sur les passages protégés, respecter la priorité à droite et vous arrêter au stop ainsi qu'au feu rouge, sauf présence d'un panneau autorisant à considérer ce feu rouge comme un « cédez le passage ».
- **Les trottinettes électriques ne doivent pas pouvoir rouler à plus de 25 km/h**. Mais leur vitesse maximale autorisée peut être, selon les villes, inférieure. Par exemple, à Paris ou Lorient, c'est 20 km/h.
- Il est **interdit de circuler après avoir consommé de l'alcool au-delà de la limite autorisée (0,5g/l)**.

À TROTTINETTE TOUT SAVOIR AVANT DE PRENDRE LA ROUTE (suite)

LES CONSEILS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- Il est **fortement recommandé de porter un casque** lors des déplacements.
- **Vérifier régulièrement l'état de votre trottinette** notamment les freins et lumières.
- **Rouler à 1 mètre des voitures garées**, pour éviter les portières qui s'ouvrent brusquement.
- **Ne jamais se mettre dans l'angle mort des camions, fourgonnettes et bus.** Les « angles morts » sont signalés par des autocollants sur les véhicules.
- **Garer de préférence la trottinette dans les zones réservées.** Il est également possible de la garer sur le trottoir dans la mesure où elle n'entrave pas le passage des autres usagers. Une trottinette mal garée c'est un danger pour soi-même et pour les autres.



ENEDIS vous informe
PROTÉGEZ-VOUS DU RISQUE ÉLECTRIQUE !



Vous pêchez à la ligne, pratiquez des loisirs aériens, bricolez ou jardinez ?
Tension, attention : à proximité des lignes, protégez-vous toujours du risque électrique !
Enedis en Centre-Val de Loire vous donne les bons réflexes à adopter.

Bons réflexes à adopter :

- Rester éloigné des lignes, postes et pylônes électriques
- Ne jamais tenter de récupérer un objet en contact avec un ouvrage électrique : contacter **le numéro d'urgence dépannage 09 726 750 XX** (XX correspondant aux deux chiffres de votre département)
- Éviter tout passage d'objets près d'une ligne électrique : le risque d'électrisation provoqué par un arc électrique apparaît même sans contact direct entre la ligne et l'objet.

Plus d'informations sur : www.Tension-Attention.fr



L'application qui vous alerte de la proximité d'une ligne électrique

L'application LigneAlerte, développée par Enedis et RTE, permet de signaler votre proximité avec une ligne électrique aérienne en envoyant des signaux progressifs à 150 m, 100 m, puis 50 m.

L'ADIL 41

Espace Conseil France Rénov'

Des juristes spécialisés sur le logement et l'habitat.
Des conseillers en énergie pour des conseils techniques sur la rénovation énergétique.
Des informations sur les aides financières.

Dès que vous vous posez une question sur votre logement et sur l'énergie dans votre logement, ayez le réflexe de contacter l'**ADIL 41**

CONSEILS NEUTRES & GRATUITS

02 54 42 10 00

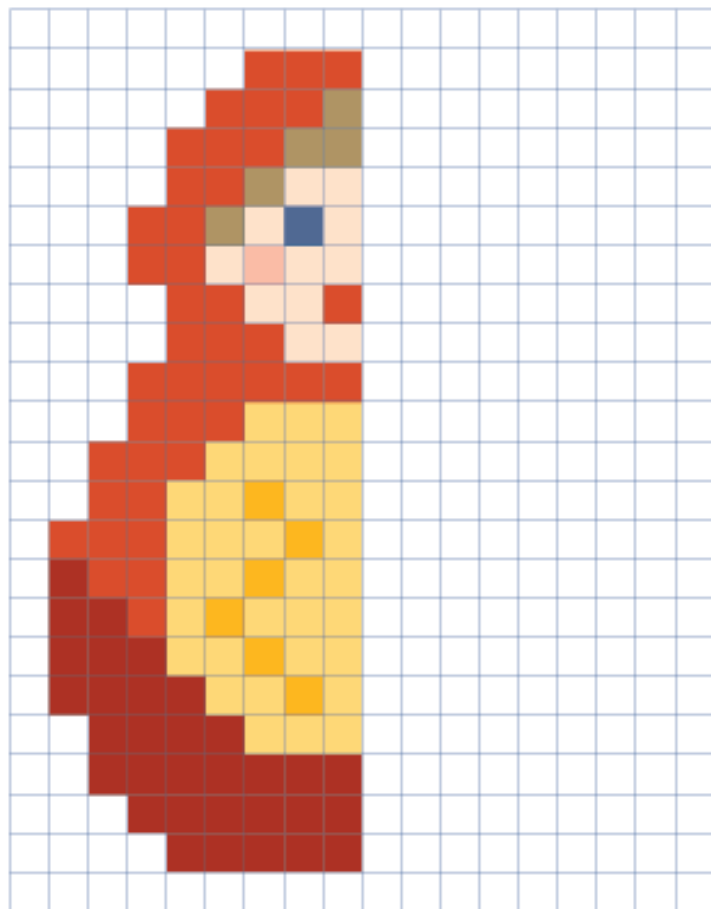


Liste des permanences
www.adil41.org



MOMENT DE DÉTENTE

Reproduire les dessins par symétrie axiale



lululataupe.com 

Anagrammes

M	A	N	G	U	I	E	R	▶						
	P	R	I	M	A	L	E	▶						
	D	E	R	A	N	G	E	▶						
		C	I	R	E	E	S	▶						
		E	G	L	I	S	E	▶						
		O	R	G	A	N	E	▶						
		V	O	Y	A	G	E	▶						
	R	A	I	L	L	E	E	▶						
	V	A	N	D	A	L	E	▶						
A	R	S	E	N	I	C	S	▶						

www.fortissimots.com

- Fleur de balcon
- Un secret coco, cet arbre-là !
- Fruit exotique
- Un fruit rouge
- Une céréale un peu oubliée
- Un fruit apprécié en hiver
- Fruit tropical
- Fruit des montagnes
- Fleur des massifs méditerranéens
- Fleur de printemps

Reportez les anagrammes des mots de la grille de gauche dans la grille de droite, à l'aide des définitions indiquées.

MOMENT DE DÉTENTE

AMÉRICAIN RAGEUR- MENT	TIENT LE COU LIMITÉ	EMBAR- CADÈRE LIE	INAUGURA- TION SIGNAL	BIBOU NOTE	A SA CLÉ ISSU				
ALLUMÉGE ECORSAIS									ANIMÉ
		PARTICULE DINÉAUTE RUSSE			GRANDE ÉCOLE			DROGUE	
AUXILIAIRE DEVANT L'ÉGLISE			MANCHEUR						
				ÉTAN MÉTAL		RAPPORT AVANT MIDI			
SUPPORTS FAMILIE GENRE			ANDELLES						
		GIEFFA			CHANGEMENT COQUELLE				
PETIT TÊTU EXPLOSI			POIDS DES ANS PORTE TÊTE			FRÈRE DE MORDE		OUVRE LA DIELE	
		OVNI ANGLAIS						PETIT COUTEAU	
GERMAN PARISSOIX				ETHNE HABILLÉ					
		DÉPUNT PÈRE INDIGNE		GRIS LÉZARD					
RELATIF PROMOTION			EXPLOSE NOTE						
		SUR LE CALENDRIER		CAPITALE DU MAGHREB					
HÉSITATION			SERPEN- TAIRE			PER			

www.fortissimots.com



2				7		6	9
5	6		8			2	
		9	2		5	4	
		4		2		6	1
6			9		7		2
	2	7		1		9	
		2	6		1	8	
	3				9		4
9	8			5			3

www.fortissimots.com

SOLUTIONS CHÉM'INFOS N°10

Mots codés

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
T	O	N	A	L	Z	R	S	B	Y	Q	C	W
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
H	U	D	K	X	E	J	P	F	V	I	G	M

Mots mêlés

La phrase-mystère est : **L'EAU EST BONNE**

Sudoku

2	3	8	7	9	6	4	1	5
1	6	5	3	4	8	7	9	2
9	7	4	1	2	5	8	3	6
6	8	1	4	3	9	2	5	7
7	2	3	6	5	1	9	8	4
5	4	9	2	8	7	3	6	1
4	1	6	9	7	3	5	2	8
8	9	7	5	1	2	6	4	3
3	5	2	8	6	4	1	7	9

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	E	X	P	E	R	I	E	N	C	E
II	M	Y	S	T	E	R	I	E	U	X
III	E	L	Y	S	E	E	S		R	I
IV	R	O	C		N		E	L	I	T
V	I	P	H	I	G	E	N	I	E	
VI		H	E	L	A	S	S	E		T
VII	V	O	S		G	A	T	S	B	Y
VIII	I	N		F	E	U	E		I	P
IX	S	E	P	I	A		I	O	D	E
X	A	S	I	N	I	E	N	N	E	S

www.fortissimots.com

Publication
Mairie de Chémery
59, Rue Nationale
41700 CHEMERY

Directeur de la Publication : Anne-Marie THEVENET, Maire
Rédaction – réalisation : Mairie de Chémery
Imprimeur : Imprimerie du Centre – 1, rue des Aubépines – 41110 ST AIGNAN/CHER
Dépôt légal à parution 522 exemplaires

ISSN 2493-7509